

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-795

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 55

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Pour l'application des ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.